

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

tenue le 3 octobre 2013 à 10 h 00
au siège de la Communauté situé au
1002, rue Sherbrooke Ouest, salle 2410, à Montréal.

SONT PRÉSENTS

M. Laurent Blanchard, président

M. Basile Angelopoulos	M. Jacques Lambert
Mme Martine Beaugrand	M. Paul Larocque
M. Michel Bissonnet	M. Paul Leduc
M. Philippe Brunet	M. Bill McMurchie
Mme Suzanne Dansereau	M. Réal Ménard
M. Richard Deschamps	M. Luis Miranda
M. Claude Dauphin	M. Guy Pilon
Mme Josée Duplessis	M. Jean-Marc Robitaille
M. Michel Gilbert	Mme Caroline St-Hilaire
Mme Louise Harel	M. Peter F. Trent

N'ONT PU ASSISTER

M. Richard Bélanger, M. Jean-Jacques Beldié, M. Richard Bergeron,
M. Pierre Charron, Mme Chantal Deschamps, M. Alain Tassé et M. Frank
Venneri.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, le secrétaire de la
Communauté, Me Claude Séguin et l'assistante-secrétaire, Mme Line
Rioux, assistent à l'assemblée.

La convocation a été transmise le 25 septembre 2013 et l'avis public a
été donné le 24 septembre 2013.

L'assemblée est déclarée ouverte par le président à 10 h 05.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La liste des citoyens ayant posé des questions est jointe en annexe.

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

DÉPÔT, conformément à l'article 162 de la Loi sur la Communauté
métropolitaine de Montréal, du rapport du président du Comité exécutif
sur la situation financière de la Communauté.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE CRÉDITS

DÉPÔT, conformément à l'article 165 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, du certificat de la trésorière daté du 27 septembre 2013 établissant à cent huit millions huit cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-quinze dollars (108 820 595 \$) l'estimation des crédits nécessaires pour l'exercice financier 2014 relativement aux engagements et obligations de la Communauté.

CC13-031

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE13-168 adoptée à sa séance du 19 septembre 2013,

PROPOSÉ PAR : M. Michel Gilbert

APPUYÉ PAR : M. Michel Bissonnet

Il est résolu d'adopter le Règlement numéro 2013-60 modifiant le Règlement numéro 2001-1 sur l'établissement des quotes-parts et leur paiement par les municipalités faisant partie de la Communauté métropolitaine de Montréal joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CC13-032

BUDGET 2014 DE LA COMMUNAUTÉ

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE13-169 adoptée à sa séance du 19 septembre 2013,

PROPOSÉ PAR : M. Richard Deschamps

APPUYÉ PAR : M. Jacques Lambert

Il est résolu d'adopter le budget de la Communauté pour l'exercice financier 2014 au montant de cent dix-neuf millions deux cent soixante-dix-huit mille cent dollars (119 278 100 \$) joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 10 h 20.

Les résolutions numéros CC13-031 et CC13-032 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Laurent Blanchard
Président

Claude Séguin
Secrétaire



ANNEXE

Assemblée extraordinaire du conseil du 3 octobre 2013

Période de questions des citoyens

NOM

SUJET DE L'INTERVENTION

M. Bruce Walker, STOP

La subvention concernant l'assainissement de
l'air